

Règlements championnats JEUNES

SAISON 2018-2019 (1ère phase)

Circulaire destinée aux éducateurs et responsables des équipes de jeunes.

► Les calendriers des championnats jeunes sont en ligne sur le site du District :

Catégories U14 - U15 – U16 - U17 et U18 phase de brassage du **15 – 09 - 2018** au **08 – 12 – 2018** ou **15 – 12 – 2018**. La deuxième phase débutera le 26 janvier 2019.

► La liste de clubs en ENTENTE est en ligne sur le site de District.

► La liste des GROUPEMENTS de clubs est en ligne sur le site du District.

► Règlements (**Articles I à X**).

► Informations importantes (**Article XI**).

► Coupes Départementales (**Article XII**).

Article I - Organisation des matches et calendrier

1 - a) Jour et horaire des rencontres :

Le jour officiel des rencontres est le samedi après-midi. En cas d'impossibilité de jouer le samedi après-midi les rencontres peuvent se jouer le dimanche matin avec l'accord du club adverse. L'heure officielle des rencontres le samedi après-midi:

- match principal : 15 h 30 .
- match lever de rideau : 13 h 30 .

Les horaires et terrains peuvent être modifiés avec l'accord du club adverse.

Cette modification doit parvenir au secrétariat du District 48 h minimum avant le début de la rencontre. Si aucun accord n'intervenait entre les clubs la rencontre devra être impérativement jouée à la date du calendrier ou la Commission des Jeunes tranchera.

1 - b) Demande modification au calendrier officiel :

Changement de date : tout calendrier homologué ne peut subir de modifications que sur décision de la Commission des Jeunes, étant entendu que tout match remis ou à rejouer doit se dérouler à la date nouvelle date fixée par celle-ci. Les demandes de modifications pour motifs exceptionnels (voyages scolaires ...) doivent être sollicitées 8 jours ouvrés avant la date fixée initialement au calendrier.

1 – c) Durée des rencontres :

- Tous les matches de jeunes sont joués sans prolongation.
- Pour les U.18 – U.17 et U.16 les rencontres sont jouées en 2 périodes de 45 minutes.
- Pour les U.15 et U.14 les rencontres sont jouées en 2 périodes de 40 minutes.

1 – d) Feuille de match :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les catégories d'âges. La non utilisation de la FMI entraînera une amende fixée en [annexe 2 des règlements de la LBF, sauf cas de dysfonctionnement avéré.](#)

Article II - Terrains

- Les matches se jouent sur des terrains de la catégorie 1 à 6 ainsi que ceux classés foot à 11 (gazonnés, synthétique ou stabilisés).
- En cas d'arrêtés municipaux interdisant les terrains gazonnés, il est précisé que toutes les rencontres peuvent se dérouler sur des terrains stabilisés ou synthétiques.
- Les clubs susceptibles d'utiliser un terrain synthétique ou stabilisé doivent prévenir leur adversaire.
- En cas d'arrêté municipal, celui-ci doit parvenir impérativement au secrétariat du District avant le vendredi 17 h et le match sera inversé si l'équipe adverse a la possibilité de recevoir celle doit informer le District de son accord avant 18 h.

Article III – Composition des équipes

- Le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match de toutes les compétitions est de 16 et ceux-ci peuvent tous prendre part à la rencontre.
- Les règles générales de composition des équipes prévus aux règlements de la LBF sont intégralement applicables notamment les dispositions de [l'article 86 des règlements de la LBF.](#)
- Pour les équipes de toutes les compétitions, tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

Article IV – Accompagnateur et délégué

- Toutes les équipes participant à une rencontre doivent être accompagnées d'un licencié majeur du club.
- Mention devra être impérativement faite du nom de cet accompagnateur sur la feuille de match.
- Le dirigeant majeur de l'équipe à domicile assure la fonction de délégué auprès de l'arbitre.

Article V – Classements

5 - a) Le classement se fera par addition des points décomptés comme suit :

- match gagné → 3 points
- match nul → 1 pt.
- match perdu → 0 pt.
- match perdu par pénalité ou forfait → moins 1 pt.

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe pénalisée seront annulés. Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0.

5 – b) Classement pour les équipes figurant dans la même poule :

Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités ou sanctions et en cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes suivant l'ordre des critères suivants :

- Au nombre de points si le nombre de matches est le même.
- Au quotient le plus petit obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matches joués si le nombre de matches est différent
- Le N° d'équipe (priorité d'une équipe 1 sur une équipe 2)
- Priorité d'une équipe de club sur une équipe de groupement ou entente
- Classement particulier aux points (1)
- Différence de buts du classement particulier
- Goal-average général sur l'ensemble de la compétition
- Meilleur attaque sur l'ensemble de la compétition
- Équipe ayant gagné le plus de match
- Équipe ayant le moins de défaite

5 – c) Classement pour les équipes figurant dans des poules différentes :

- Au nombre de points si le nombre de matches est le même.
- Au quotient le plus petit obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matches joués si le nombre de matches est différent.
- Le N° d'équipe (priorité d'une équipe 1 sur une équipe 2)
- Priorité d'une équipe de club sur une équipe de groupement ou entente
- Goal-average général sur l'ensemble de la compétition
- Meilleure attaque sur l'ensemble de la compétition
- Meilleure défense sur l'ensemble de la compétition
- Équipe ayant gagné le plus de match
- Équipe ayant le moins de défaite

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes :

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation du championnat) ayant opposé les dites équipes entre elles.

Article VI – Catégorie U14

● A compter de la saison 2018/2019 la LBF et ses Districts ouvrent des compétitions de foot à 11 par catégorie d'âge.

● **Championnat U14** ouvert aux licenciés U13, nés en 2006 et U14, nés en 2005 (aucun surclassement U12 n'est toléré). Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition .

● **Niveau 1** : 1 poule de 11 équipes , match « aller seul », à l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux deux premières places accéderont en R1 Ligue pour la 2ème phase. Les équipes placées de la 3ème à la 9ème place accéderont en R2 Ligue et le 10ème et 11ème participeront au championnat de D.1 de District pour la 2ème phase.

Article X – Catégorie U.18

● **Niveau 2** : 1 poule de 07 équipes et 1 poule de 5 équipes , match « aller seul », à l'issue de cette 1ère phase , le équipes classées aux deux premières places de chacune des 2 poules participeront au championnat de D1 District et toutes les autres équipes participeront au championnat de D2 de District pour la 2ème phase .

Article VII – Catégorie U15

● **Championnat U.15** ouvert aux licenciés U.13 (maxi 3 licenciés), **dérogation LBF**, nés en 2006, U14, nés en 2005 et U15, nés en 2004. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

● **Niveau 1** : 2 poules de 09 équipes, match « aller seul ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux cinq premières places de chacune des 2 poules participeront au championnat de D1 de District pour la 2ème phase. Les équipes classées aux quatre dernières places de chacune des 2 poules, ou plus suivant le nombre de descentes de R2 Ligue, participeront en D2 de District pour la 2ème phase.

● **Niveau 2** : 5 poules de 8 équipes, match « aller seul », à l'issue de cette 1ère phase, l'équipe classée à la 1ère place de chacune des 5 poules participera au championnat de D1 de District et toutes les autres équipes participeront au championnat de D2 de District pour la 2ème phase.

Article VIII – Catégorie U.16

● **Championnat U.16** ouvert aux licenciés U.14 (sans limite) , **dérogation LBF** , nés en 2005 U15 , nés en 2004 et U16 , nés en 2003. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

● **Niveau unique** → **1 poule de 09 équipes** :

Match « aller seul », à l'issue de cette 1ère phase les quatre premiers de la poule, ou moins suivant le nombre de descentes de R2 Ligue, participeront au championnat de D1 de District et toutes les autres équipes participeront au championnat de D2 de District pour la 2ème phase.

Article IX – Catégorie U17

● **Championnat U17** ouvert aux licenciés U.15 (sans limite), **dérogation LBF**, nés en 2004, U16, nés en 2003 et U17, nés en 2002. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

● **Niveau 1** : 2 poules de 06 équipes, match « aller/retour ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées aux trois premières places de chacune des 2 poules participeront au championnat de D1 de District pour la 2ème phase. Les équipes classées aux trois dernières places de chacune des 2 poules, ou plus suivant le nombre de descentes de R2 Ligue, participeront au championnat de D2 de District pour la 2ème phase.

● **Niveau 2** : 2 poules de 10 équipes et 1 poule de 09 équipes , match « aller seul » , à l'issue de cette 1ère phase , l'équipe classée à la 1ère place de chacune des 3 poules participeront au championnat de D1 et toutes les autres équipes participeront au championnat de D2 pour la 2ème phase.

● **Championnat U18** ouvert aux licenciés U.16 (sans limite), **dérogation LBF**, nés en 2003, U17, nés en 2002 et U18, nés en 2001. Il n'y pas de limitation de nombre d'équipes par club dans cette compétition.

● **Niveau unique** : 3 poules de 05 équipes et 1 poule de 04 équipes, match « aller/retour ». A l'issue de cette 1ère phase, les équipes classées à la première place de chacune des 4 poules et la meilleure 2ème des 4 poules participeront au championnat de D1 de District et toutes les autres équipes participeront au championnat de D2 de District pour la 2ème phase.

● **Information complémentaire** : La Commission des Jeunes procédera à un repêchage éventuel d'équipe(s), dans le cas où il n'y aurait pas de descente du championnat R2 Ligue à la fin de cette 1ère phase pour compléter son groupe de D1 de District pour la 2ème phase.

● **Cette saison 2018/2019 est une saison dite de « transition » pour la nouvelle pyramide jeunes, en conséquence, il n'y aura aucune accession en championnat de Ligue à la fin de cette 1ère phase, sauf pour la catégorie d'âge U14.**

● Ne pas oublier le protocole avant et après les matches.

● Il faut noter que compte tenu des grilles différentes lors de l'élaboration des calendriers de Jeunes, il est impossible de faire coïncider les rencontres Jeunes et Seniors. Dans les desiderata et ce pour quelques cas il a été impossible de donner satisfaction à 100 %.

● Tous les points qui ne sont pas abordés sur ce présent règlement, application des [règlements des championnats jeunes de la Ligue de Bretagne](#).

● La Commission des Jeunes du District 22 se réservant le droit d'intervenir et de statuer en cas de litige.

Article XII – Coupes départementales

● Le District des Côtes d'Armor organise quatre Coupes Départementales sur toutes la saison, les règlements de ces Coupes sont consultables sur le site du District.

● Ces Coupes sont uniquement réservées aux équipes 1 de chaque club.

● Coupe **U14 (seulement pour les équipes qui évoluent au niveau 2, 1ère phase)**

● Challenge Crédit Agricole « Yvon SERADIN » pour les **U15**.

● Challenge Crédit Agricole pour les **U17**.

● Coupe « Jean TRICOT » pour les **U18**.

Nous souhaitons à tous les clubs, pour la saison 2018/2019, un déroulement régulier des championnats, c'est l'affaire des éducateurs et responsables d'équipes. Ceux-ci doivent prendre conscience du rôle qu'ils ont à jouer pour un bon déroulement de nos compétitions.

Tous les membres de la Commission restent à votre disposition.

BONNE SAISON A TOUS